



2024

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division Neufchâteau

Le 23 JUL 2024

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0214 567 166**

Nom

(en entier) : **VIVALIA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Houffalize, 1 - 6600 Bastogne**

Objet de l'acte : **Démission et nomination d'administrateurs**

A.0.1. Remplacement de Monsieur Timothé DENIS, par Madame Sylvie GUILLAUME en qualité d'administrateur représentant les communes associées au sein du Conseil d'administration de Vivalia et dans les mandats dérivés y associés

Vu les articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, en particulier l'article L1523-15 ;

Vu les Statuts de Vivalia, en particulier les articles 33 et 34 ;

Considérant le courrier de démission de Monsieur Timothé DENIS adressé à Monsieur Yves PLANCHARD, Président de Vivalia en date du 14 février 2023 ; (annexe 1)

Considérant le courrier du 27 février 2023 de Madame Mélissa HANUS agissant en qualité de Présidente provincial du groupe « PS », sollicitant Monsieur Yves PLANCHARD, Président de Vivalia pour le remplacement, au sein du Conseil d'administration de Vivalia, de Monsieur Timothé DENIS apparenté au groupe « PS », par Madame Sylvie GUILLAUME, en qualité d'administrateur représentant les associés communaux, issue de la même formation politique ; (annexe 2)

Considérant qu'aux fonctions d'administrateur réservées aux communes ne peuvent être nommés que des membres des conseils ou collèges communaux ;

Considérant que Madame Sylvie GUILLAUME est élue communal à la commune de Musson, commune associée ;

Considérant la délibération du Conseil communal de la commune de Musson du 1er mars 2023 de désigner Madame Sylvie GUILLAUME en tant qu'administrateur, apparenté au Parti socialiste, représentant les associés communaux au sein de l'Intercommunale Vivalia, en remplacement de Monsieur Timothé DENIS ; (annexe 3)

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

-De désigner Madame Sylvie GUILLAUME en tant qu'administrateur PS, représentant les associés communaux, au sein du Conseil d'administration de Vivalia, en remplacement de Monsieur Timothé DENIS démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée générale lors de laquelle la candidature de Madame GUILLAUME sera proposée ;

-De désigner Madame Sylvie GUILLAUME pour poursuivre les mandats dérivés dans lesquels Monsieur DENIS représentait l'Intercommunale Vivalia à savoir :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

- Au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale du Fonds de promotion des CSL ;
- Au Conseil d'administration de l'ASBL EOLE.

La présente délibération est transcrite et approuvée à Bertrix en séance du 22 mars 2023.

Pour extrait conforme
Annick QUEVRIN
Secrétaire du Conseil

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).